
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DÉCEMBRE 2024 A 20H30

L'an deux mil vingt-quatre, du mois de décembre, le 9, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole Genin, Maire.

Étaient présents : Nicole GENIN, Simone COMBET, Jacques CUISNIER, Maurice COTTAZ, Geneviève CORBI, Michelle FAURE, Gérard BUDIN, Pierre-Yves DURAND, Marie-Alix RIOBÉ.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés : Gilbert BATIER, Félix PEREZ (donne pouvoir à Simone COMBET).

Était absent : Jonathan DUPIN.

Simone COMBET est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

La séance a débuté à 20h35.

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Validation du procès-verbal de séance du 21 octobre 2024 ;

2/ Délibérations :

- 2.1 Recrutement des agents recenseurs et fixation des indemnités,
- 2.2 Subvention exceptionnelle,
- 2.3 Convention de mutualisation du fond du territoire éducatif rural des Balcons du Dauphiné,
- 2.4 ENS : validation du plan des actions 2025,
- 2.5 Tarif de location des « Potagers de Saturnin »,
- 2.6 Demande d'un fonds de concours,

3/ Questions diverses et tour de table



1/ Validation du procès-verbal de séance du 21 octobre 2024.

Proposition de validation

2/ Délibérations :

2.1 Recrutement des agents recenseurs et fixation des indemnités :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'en raison du recensement de la population, il y a lieu, de d'engager deux agents recenseurs et que ces agents seront recrutés pour les seuls besoins et la durée de l'enquête et qu'ils seront rémunérés à l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés : Autorise** le Maire à recruter deux vacataires du 8 janvier 2025 au 27 février pour les opérations de recensement de la population.

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 0.62 € par feuille de logement remplie

- 1.12 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 113 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 11.88 € brut de l'heure pour chaque séance de formation.

Madame le maire rappelle que le coordonnateur communal est désigné en la personne de Simone Combet.

Les agents recenseurs vacataires désignés sont Nicole Martin Scarbotte et Véronique Jayet-Besnard.

2.2 Subvention exceptionnelle :

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 80 € à l'école de musique associative de la Tour du Pin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés : Approuve** l'attribution d'une subvention de 80 € au bénéfice de l'école de musique associative de La Tour du Pin.

2.3 Convention de mutualisation du fond du territoire éducatif rural des Balcons du Dauphiné :

Madame le maire fait lecture du courrier de Madame la Principale du Collège Auguste Ravier, établissement « chef de file » du TER aux conseillers, demandant de procéder à la signature de la convention de mutualisation au titre du fonds du territoire éducatif rural de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Elle propose à l'assemblée à délibérer et à bien vouloir l'autoriser à procéder à la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés : Approuve** cette convention et autorise la maire à procéder à sa signature.

2.4 ENS : validation du plan des actions 2025 :

À la suite de la réunion du comité de site qui s'est tenue le 30 avril 2021, Monsieur CUISNIER, adjoint en charge du suivi du dossier de l'ENS présente un tableau des Actions 2025 pour le Petit Site Naturel de la zone humide du Valencey. Outre les travaux d'entretien, les actions répertoriées sur le tableau annexé à la présente délibération sont envisagées.

Le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à la réalisation des Actions 2025 préparées et proposées par le comité de site.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

PLAN D'ACTION ENS DE VALENCEY POUR L'ANNÉE 2025
ENS DE VALENCEY

| N° opération | Intitulé de l'opération | Prestataire | Devis / Facture | Coût de l'opération |
|--------------|--|-----------------------------|-----------------|---------------------|
| TE1 | Entretien des ouvrages de dérivation des crues | Commune | | 350,00 € |
| TE2 | Effectuer un broyage des végétaux et contrôler des ligneux autour des mares | Gaëtan Patricot | | 700,00 € |
| TE3 | Effectuer une fauche avec export de la matière | Agriculteur | Action bénévole | 250,00 € |
| TE4 | Effectuer un broyage des ligneux en bordure de la prairie | Gaëtan Patricot | | 250,00 € |
| TE7 | Passer la herse pour rajeunir le milieu sur le tiers de la parcelle | Agriculteur | | 250,00 € |
| TE9 | Effectuer une fauche annuelle dans la pelouse sableuse avec exportation | Agriculteur | | 250,00 € |
| TU2 | Amélioration de la pelouse sableuse par apport de sable (banque de graines) | | | 250,00 € |
| SE4 | Effectuer un suivi de la reproduction des amphibiens | Association naturaliste | | 1 000,00 € |
| PO1 | Organiser des contrôles de la circulation des engins motorisés (compris dans AD4) | Commune | | - € |
| PI1 | Faire paraître des articles portant sur l'ENS et la réglementation dans le bulletin municipal (compris dans AD4) | Commune | | - € |
| PI2 | Organiser des sorties sur le terrain permettant de faire découvrir l'ENS au grand public | Commune | | 250,00 € |
| AD1 | Accompagner la mise en place d'un bassin de stockage étanche dans la prairie de la Mortelaize (compris dans AD4) | Commune + Syndicat des Eaux | | - € |
| AD2 | Signer une convention d'entretien pour les mares des parcelles (n°637 ; 642 ; 643) | Commune | | - € |
| AD3 | Animation foncière (compris dans AD4) | Commune | | - € |
| AD4* | Assurer la mise en œuvre technique et financière des opérations de la notice de gestion | Commune | | 1 000,00 € |
| AD5 | Les données naturalistes (observations et suivi seront importées dans GéoNature) | LO PARVI | | 500,00 € |
| AD6 | Rédiger un bilan annuel des opérations réalisées à présenter lors de chaque comité de site (compris dans AD4) | Commune | | - € |
| | | | | 5 050,00 € |

AD4 * Concernant le Forfait Administratif pour AD4 :
AD4 (mise en œuvre du plan) : assuré au quotidien par la commune de St Sorlin

Subventionné à 93,80 % par le Département sur les dépenses HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis **favorable** à la réalisation des Actions 2025 préparées et proposées par le comité de site.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Il est à noter les eaux pluviales et les eaux usées sont désormais séparées. En cas de débordement des ruisseaux du valencey, le risque de pollution est désormais réduit.

Madame le maire rappelle qu'une enveloppe de 1000 € est à demander concernant l'entretien des terrains nouvellement acquis en vue de l'extension de l'ENS. Un projet d'acquisition d'une autre parcelle contiguë à l'ENS est à l'étude. Elle pourrait être présentée fin 2025.

Pierre-Yves Durand demande si un jour l'ENS de Valencey aura une aire de pique-nique ? Jacques Cuisnier indique que l'ens a pour vocation à rester naturel et préservé, cependant Madame le maire souligne que des tables de pique-nique sont installées autour de l'ens de Save.

Pierre-Yves DURAND demande si nous serons dotés prochainement de jolis panneaux ? Jacques CUISNIER répond que cela aura lieu dès que nous passerons du rang de "Petit ENS" à "ENS".

2.5 Tarif de location des « Potagers de Saturnin » :

Les jardins partagés « Les Potagers de Saturnin » sont mis à disposition des habitants de la commune. Mme le Maire propose de reconduire le montant annuel de mise à disposition fixé à 20 € par délibération du conseil n°48-2021 du 18 octobre 2021. Cette participation est renouvelable par tacite reconduction avec mise à jour possible du tarif à chaque nouvelle délibération tarifaire.

Marie-Alix Riobé ne prend pas part au vote du fait qu'elle est locataire d'un jardin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour** : vote la reconduction du montant annuel de participation à 20.00 euros et décide que cette participation sera renouvelable par tacite reconduction avec mise à jour possible du tarif à chaque nouvelle délibération tarifaire.

2.6 Demande d'un fonds de concours :

La commune de Saint Sorlin de Morestel souhaite procéder à la réfection d'un chemin communal et que dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet à la communauté de communes Balcons du Dauphiné. Le maire informe que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement qui sera joint en annexe. Le montant du fonds de concours demandé est conforme au règlement d'attribution des fonds de concours susvisé. Elle demande aux conseillers de se prononcer... Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

Décide, de **demander** un fonds de concours à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 50 % du montant hors taxe du projet (et plafonné à 60% de l'enveloppe dédiée à la commune) , soit 42 365 €. Le montant estimatif du projet, s'élève à 125 000 € HT . **Autorise**, le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Madame le maire indique que le Département pourrait déjà nous octroyer 40 000 €. Soit le projet pourrait être subventionné à hauteur de 82 365 € HT.

3/ Divers

Informations et questions diverses

Point financier : Il reste encore des factures à payer et à enregistrer des dotations et des subventions (région et état).

IRMa : Simone Combet informe que pour bénéficier des services et conseils de l'IRMa dans le cadre du PCS nous devons adhérer pour 90 €/ an. Il est à noter que cette adhésion donnera lieu à des tarifs préférentiels pour des exercices. Madame le maire rappelle que le DICRIM est affiché sous le préau. et consultable sur le site internet de la commune.

Cérémonie des vœux : 5/01/2025 à la Salle Suzanne et Louis Gilet => Marie-Alix RIOBÉ s'occupe de la conception des cartes de vœux.

Le maire demande que le maximum d'élus soient présents. Madame le maire demande l'ajout de feuilletés salés en plus des galettes et brioches.

L'organisation restera à peaufiner...

Broyage des sapins de Noël : Jacques Cuisnier va se charger de la réservation du broyeur.

L'employé communal d'Osez propose de restructurer le massif longeant l'église. Pour un budget estimé de 250 € environ, il serait capable de revaloriser cet endroit.

Projet cabane de chasse : Mme le maire a convoqué tous les membres concernés pour valider la localisation de la cabane de chasse. Celle-ci se trouvera en contrebas de la cabane des jardins. Une réunion est à organiser pour discuter du projet de bail à construction. Cela leur permettra de déposer le permis de construire et d'entretenir le terrain. Il faut valider les conditions comme les assurances, durée du bail, bornage, ect.. Il est par ailleurs envisagé de mutualiser l'usage de la cabane de jardin entre les locataires des jardins et les chasseurs pour le stockage des outils.

Marie-Alix Riobé demande la raison du renoncement à l'implantation de la cabane de chasse au terrain Orcel. Mme le maire répond que ce projet viendrait à casser le potentiel constructible.

Relai cynégétique : cabane de chasse ouvrirait la possibilité de faire bénéficier les randonneurs pédestres, équins ou autres...

Madame le maire demande que la structure en bois en contrebas de l'école soit retirée car n'est pas aux normes.

Commissions communales : le maire demande que les prévisions de dépenses sur 2025 soient transmises avant le 15 janvier 2025.

Vente de la parcelle à la famille Verger. La vente ne peut avoir lieu pour le moment car les terrains de l'AFR ne sont pas encore enregistrés au service des impôts fonciers de Vienne. Une publication foncière doit intervenir avant.

Ste Barbe : 14/12/2025 à 10h45 à la caserne de Dolomieu. Tout le monde est invité.

Tour de table

- Marie-Alix RIOBÉ : présente son dossier d'implantation des croix du village avec les supports adaptés et pérennes. Elle a demandé 3 devis à des sté de tailleurs de pierre. Budget estimé de 4 000 € à 10 000 € pour les 2 croix.
- Pierre-Yves Durand : va collecter les données du radar pédagogique.
- Geneviève Corbi : les dates de réservation de la salle pour la NECJ ont été arrêtées.
- Michelle Faure : a participé sur les aires protégées. Véronique Jayet souhaite participer à la commission NECJ. Gilles Patricot propose de jumeler une exposition avec Dolomieu d'un artiste peintre de Vignieu. Une réunion est proposée. Monsieur Benaïssa serait intéressé pour exposer dans notre salle du caveau. Il reviendra vers nous ultérieurement. Elle suggère qu'une carte de vœux soit envoyée à l'attention de l'école de musique, des exposants et de tous les acteurs qui ont participé aux événements de cette année.
- Maurice Cottaz : a participé à réunion du SEPECC. Ont voté à l'augmentation de + 5% d'abonnement et d'assainissement. 3626 habitants sont impactés par cette augmentation. A réalisé à un gros travail d'entretien des trottoirs à la Frette, rebouchage des trous, plantation, entretien des ruisseaux. Idées investissement : remorque pour voiture car celle actuelle est très endommagée. Il demande si la reprise des tombes est nécessaire. Platane de la cour de la salle des fêtes : les avis divergents sur son état. Il demande qu'un garage puisse être mis à disposition pour l'avenir afin d'y loger la remorque et le véhicule.
- Gérard Budin : récupération d'un chien errant remis à la SACPA. S'est occupé de reboucher les trous sur la voirie. A participé à une réunion organisée par la CCBD sur la santé et les espèces invasives (ambrosie). Les référents sont invités à produire davantage de communication envers les habitants.

Concernant les agents Osez, Aymerick souhaite arrêter à fin décembre et Alain ne veut pas augmenter son volume d'heures. Le maire demande que l'estimatif des besoins en agent en espace verts soit transmis.

Fin de séance : 23h26

Le Maire,
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,
Simone COMBET

